



Commune
de Puidoux

PREAVIS N° 01-2011

DU 18 AVRIL 2011

CONCERNANT

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAL
SUR L'UNIFICATION DU NUMERO POSTAL 1070 PUIDOUX
POUR TOUS LES CITOYENS DESSERVIS
PAR 1071 CHEXBRES/RIVAZ
&
LA SUPPRESSION DE
« PUIDOUX-GARE » ET « PUIDOUX-VILLAGE »**

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre commune est actuellement desservie par 6 numéros d'acheminement postaux, à savoir : 1070 Puidoux, 1071 Chexbres, 1071 Rivaz, 1096 Cully, 1098 Epesses et 1607 Palézieux.

Ce mode de faire entraîne de nombreuses complications pour l'acheminement du courrier. Tous-ménages non reçus, informations communales d'autres communes reçues par erreur. Il a fallu presque deux ans pour que tous les ménages de Puidoux reçoivent le journal officiel « Le Courrier » offert par la Commune de Puidoux.

De plus, nous devons être extrêmement attentifs car des erreurs fréquentes se produisent avec l'Administration cantonale des impôts. La perception de l'impôt à la source s'effectue en regard du siège social de l'employeur. Il est arrivé que des employeurs indiquent 1071 Chexbres en toute bonne foi, ce qui a pour conséquence que l'impôt est attribué à la commune voisine.

En 1999, la Municipalité s'était souciée de ce problème et avait envoyé un questionnaire aux habitants concernés par le numéro d'acheminement postal « 1071 Chexbres ». Le résultat avait été positif pour un rattachement au « 1070 Puidoux ». Or, à l'époque les facteurs partaient de Chexbres et de Puidoux et dans une réponse du 10 février 2000, la Poste Suisse nous confirmait qu'un tel rattachement aurait d'importantes incidences sur le personnel actuellement en place. Cette réorganisation ne nous permettait plus de garantir un poste de travail à un facteur occupé à temps complet à Chexbres et d'occuper un quatrième facteur à Puidoux.

Consciente de cette problématique et pour garder une activité à Puidoux, la Municipalité n'avait pas poursuivi sa démarche. Depuis, tous les facteurs ont été réunis à Chexbres.

Une délégation de la Municipalité a rencontré MM. Jean-Daniel Florey, responsable de la distribution postale de la zone Ouest, et Jean-François Bardet, responsable. Ceux-ci nous ont affirmé qu'il n'y a plus d'obstacle au rattachement à « 1070 Puidoux » de tous les citoyens desservis par « 1071 Chexbres/Rivaz ».

De plus, le bureau de poste de Puidoux-Village n'existant plus, la Poste Suisse n'a plus la nécessité de scinder Puidoux en deux lieux d'acheminement. MM. Florey et Bardet nous ont confirmé leur accord à la suppression des terminologies « Puidoux-Village » et « Puidoux-Gare » qui ne sont que des références postales et non territoriales.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous proposons l'unification du numéro postal 1070 Puidoux pour tous les citoyens desservis par 1071 Chexbres/Rivaz et la suppression de « Puidoux-Village » et « Puidoux-Gare ».

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX


- Vu** le préavis municipal no. 01-2011;
- Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

1. l'unification du numéro postal 1070 Puidoux pour tous les citoyens desservis par 1071 Chexbres/Rivaz ;
2. la suppression de « Puidoux-Gare » et « Puidoux-Village » ;
3. de demander à La Poste Suisse de bien vouloir procéder à ces changements.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


R. Gilliéron



La Secrétaire


B. Berger